

Type de milieu applicable		T3.3		1
Lotissement		Minimum	Maximum	
<b>A</b>	Largeur d'un lot (m)			
	Isolé			2
	Jumelé			3
	Contigu			4
<b>B</b>	Superficie d'un lot (m <sup>2</sup> )			
	Isolé			5
	Jumelé			6
	Contigu			7
Implantation d'un bâtiment		Minimum	Maximum	
<b>A</b>	Marge avant (m)			8
<b>B</b>	Marge avant secondaire (m)			9
<b>C</b>	Marge latérale (m)			10
<b>D</b>	Marge arrière (m)			11
<b>E</b>	Front bâti sur rue (%)			12
<b>F</b>	Emprise au sol du bâtiment (%)			13
	Type de structure			
	Habitation (H1) - 1 logement			14
	Habitation (H1) - 2 ou 3 logements			15
	Habitation (H1) - 4 logements ou plus			16
	Habitation collective (H2)			17
	Habitation de chambres (H3)			18
	Maison mobile (H4)			19
	Autre usage			20
Implantation d'un bâtiment agricole		Minimum	Maximum	
<b>A</b>	Marge avant (m)			21
<b>B</b>	Marge avant secondaire (m)			22
<b>C</b>	Marge latérale (m)			23
<b>D</b>	Marge arrière (m)			24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieu de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)			25
Architecture d'un bâtiment		Minimum	Maximum	
<b>A</b>	Largeur d'un bâtiment (m)			
	Isolé			26
	Jumelé			27
	Contigu			28
<b>B</b>	Superficie de plancher (m <sup>2</sup> )			29
<b>C</b>	Nombre d'étages		1	30
<b>D</b>	Hauteur d'un bâtiment (m)		5,5	31
<b>E</b>	Hauteur d'un étage de rez-de-chaussée (m)			32
<b>F</b>	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)			
	Sans distinction selon l'usage			33
	Habitation (H)			34
	Autre usage			35
<b>G</b>	Plan angulaire (degré)			36
<b>H</b>	Largeur d'un plan de façade principale (m)			37
<b>I</b>	Ouverture d'une façade principale au rez-de-chaussée (%)			
	Sans distinction selon l'usage			38
	Habitation (H)			39
	Autre usage			40
<b>J</b>	Ouverture d'une façade principale aux autres étages (%)			41
<b>K</b>	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaussée (m)			42

## Architecture d'un bâtiment (suite)

		Type			
		Minimum	Maximum		
	Matériaux de revêtement autorisés			43	
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)			44	
M	Hauteur d'une porte de garage (m)			45	
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à 24 m (m <sup>2</sup> )			46	
O	Retrait avant des étages (m)			47	
	Hauteur entre 10 m et 24 m			48	
P	Marge latérale et arrière des étages (m)			49	
	Hauteur supérieure à 12 m			49	
	Hauteur supérieure à 24 m			50	
Q	Distance entre des parties de bâtiment de grande hauteur d'un même bâtiment (m)			51	
Aménagement d'un terrain		Minimum	Maximum		
A	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)			52	
B	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale (%)			53	
C	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)			54	
	Bande tampon	Type de milieux adjacent			
	A			55	
	B			56	
	C			57	
	D			58	
	E			59	
	F			60	
	G			61	
		Type			
	Entreposage extérieur autorisé			62	
	Étalage extérieur autorisé			63	
Stationnement					
		Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière
	Emplacement d'une aire de stationnement				
	Emplacement d'une aire de chargement et de déchargement				
				Minimum	Maximum
A	Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale (%)				
B	Largeur de l'entrée charretière (m)				
	Nombre minimum de cases - Usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) »			Minimum	
	Par logement				
	Par chambre				
	Pour visiteur (bat. de 10 log. ou ch. et plus)				
	Usage additionnel à un usage de la catégorie d'usages « Habitation (H) »				
	Nombre minimum de cases - Autre usage				
	Usage principal				
	Usage additionnel				
	Aire principale de rassemblement				
Utilisation des cours et des toits					
	Utilisation des cours et des toits autorisée	Type			
	Bâtiment sans distinction				76
	Habitation de 1 à 3 étages				77
	Autre bâtiment				78
		Minimum	Maximum		
A	Emprise au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires (%)				79
C	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)				80

Affichage

Type

A Affichage autorisé

81

Usages et densité d'occupation

Usage spécifiquement autorisé

82

Usage spécifiquement prohibé

83

Autres dispositions particulières

84